

Conférence de presse

- **Paquet climat / énergie**
résultats du Conseil européen, Bruxelles, 11-12 décembre
première analyse des implications au niveau national
- **Résultats de la 14^e Conférence des Parties à la Convention-
cadre des Nations unies sur les changements climatiques,**
Poznan, 1-12 décembre 2008

15 décembre 2008



MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT

Pour une nouvelle qualité de vie



Conférence de presse – 15 décembre 2008

- **paquet climat / énergie**

Résultats du Conseil européen, Bruxelles, 11-12 décembre

Première analyse des implications au niveau national



MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT

Pour une nouvelle qualité de vie

Eléments de base de l'accord

■ **Concrétisation des objectifs politiques ambitieux des chefs d'Etat et de gouvernement de l'UE retenus au printemps 2007**

- engagement indépendant de l'UE de réduire les émissions de gaz à effet de serre de 20% d'ici 2020 par rapport à 1990 (30% si accord international à Copenhague fin 2009)
- atteindre une proportion de 20% de sources d'énergie renouvelables dans la consommation énergétique finale en 2020
- améliorer l'efficacité énergétique de 20% d'ici 2020



Réexamen directive système d'échange de quotas d'émission (EU ETS)

- secteurs industriels et production d'électricité (ETS = « emission trading scheme »)
- réduction au niveau communautaire de 21% par rapport à 2005



Décision partage des efforts entre Etats membres

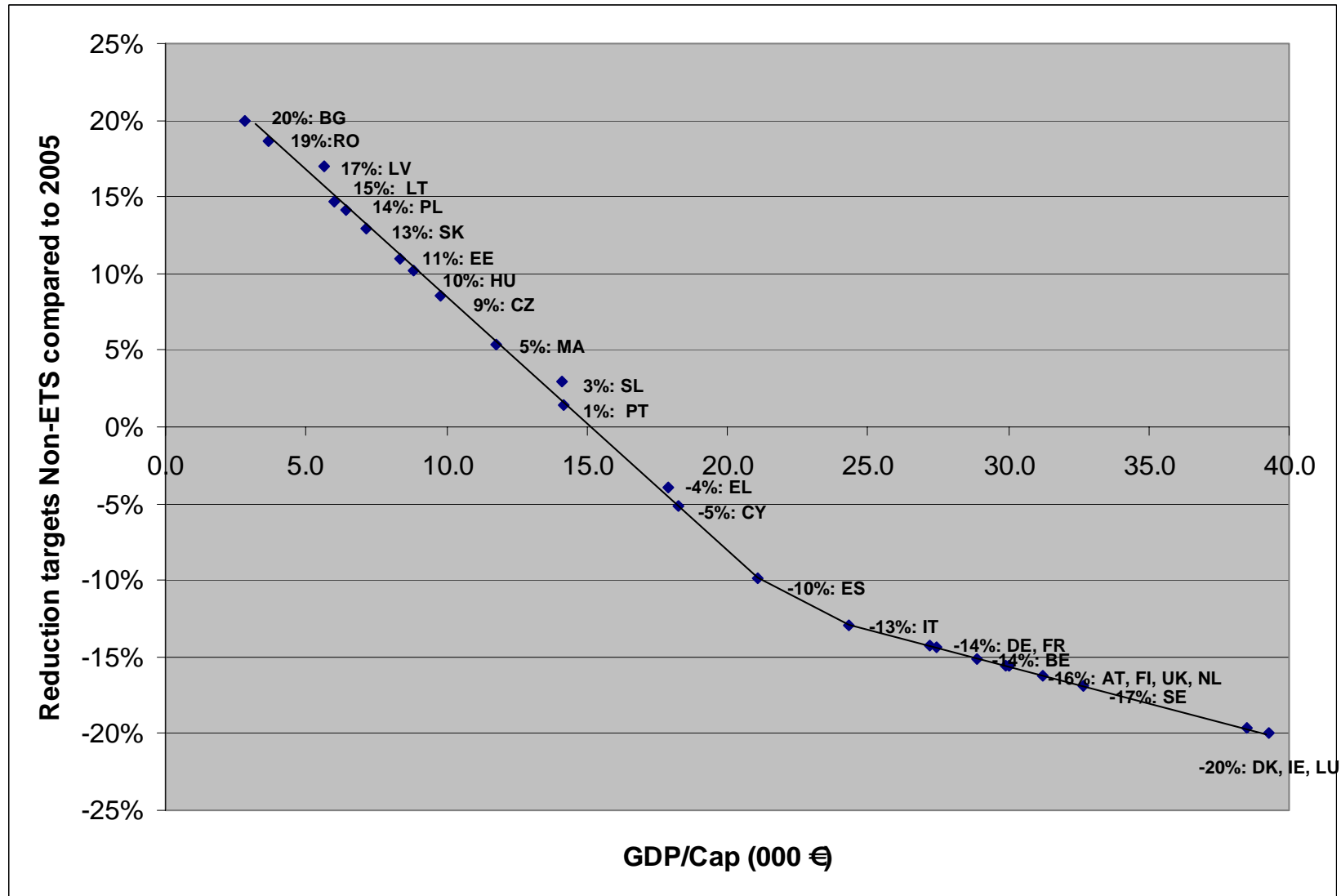
- objectifs nationaux pour les secteurs autres que EU ETS
- réduction au niveau UE de 10% par rapport à 2005 (objectifs nationaux variant entre -20% et 20% ; voir diapositive suiv.)



MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT

Pour une nouvelle qualité de vie

Éléments de base de l'accord : objectifs nationaux et PIB/habitant



Partage des efforts : implications pour le Luxembourg

■ Objectif de réduction national de 20% par rapport à 2005

- émissions 2005 (année de référence) : 13,3 millions t, dont
 - 2,6 millions t secteurs ETS
 - 10,7 millions t secteurs non-ETS
- objectif national (secteurs non-ETS) : $10,7 - 20\% = 8,55$ millions t en 2020
- effort de réduction à accomplir en 2020 par rapport à 2005 : 2,15 millions t
 - dégression linéaire (trajectoire) entre 2013 et 2020 avec objectifs annuels contraignants
 - point de départ de la trajectoire en 2013 : valeur moyenne des années 2008-2010
 - trajectoire flexible :
 - si émissions > objectif annuel : « emprunt » maximal de 5% sur année suivante est possible
 - si émissions < objectif annuel : droits d'émission peuvent être cédés ou reportés sur années suivantes



MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT

Pour une nouvelle qualité de vie



Mesures nationales de réduction des émissions (principaux domaines)

- **Economies d'énergie**
- **Performance énergétique des bâtiments**
- **Transport en commun et mobilité douce**
- **Parc automobile national**
- **Exportation de carburants**



MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT

Pour une nouvelle qualité de vie

Partage des efforts : implications pour le Luxembourg (2)

■ Recours aux crédits autorisé

- mécanismes externes UE : MDP / « CDM »

- 3% (limite uniforme pour tout EM) des émissions de 2005 → 320 000 t/an
- 1% des émissions de 2005 → 107 000 t/an projets dans pays les moins avancés, si l'une des 4 conditions suivantes est remplie (12 EM concernés dont LU):
 - coût direct paquet $\geq 0,7\%$ PIB (selon étude d'impact Commission)
 - coût paquet dépasse coût scénario de référence (« cost-effective ») d'au moins 0,1% PIB
 - émissions secteur transports $\geq 50\%$ émissions totales des secteurs non-ETS
 - objectif énergies renouvelables $\geq 30\%$
- transfert possible entre EM de crédits CDM non-utilisés (de la limite de 3%)
report (« banking ») des crédits CDM non-utilisés (de la limite de 3%) aux années suivantes possible

- mécanismes internes UE : échange de droits d'émission entre EM



MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT

Pour une nouvelle qualité de vie

Partage des efforts : implications pour le Luxembourg (3)

■ Pénalités en cas de dépassement des émissions

- pénalité de 8 % : au cas où les émissions d'un EM d'une certaine année dépassent le niveau d'émission autorisé d'une quantité x , après application des flexibilités et du recours aux crédits externes autorisés, les droits d'émission accordés à cet EM pour l'année suivante seront diminués de la quantité $x+8\%$.
- cet EM ne pourra pas transférer des droits d'émission à d'autres EM
- cet EM doit présenter à la Commission un plan d'action avec mesures correctives dans les 3 mois

■ Ajustements en cas d'un accord international (fin 2009)

la Commission procédera à une analyse de cet accord et soumettra une proposition législative au Parlement européen et au Conseil

→ nouvelle procédure de codécision pour le passage au scénario « -30% »



MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT

Pour une nouvelle qualité de vie

Principales mesures 2006-2009

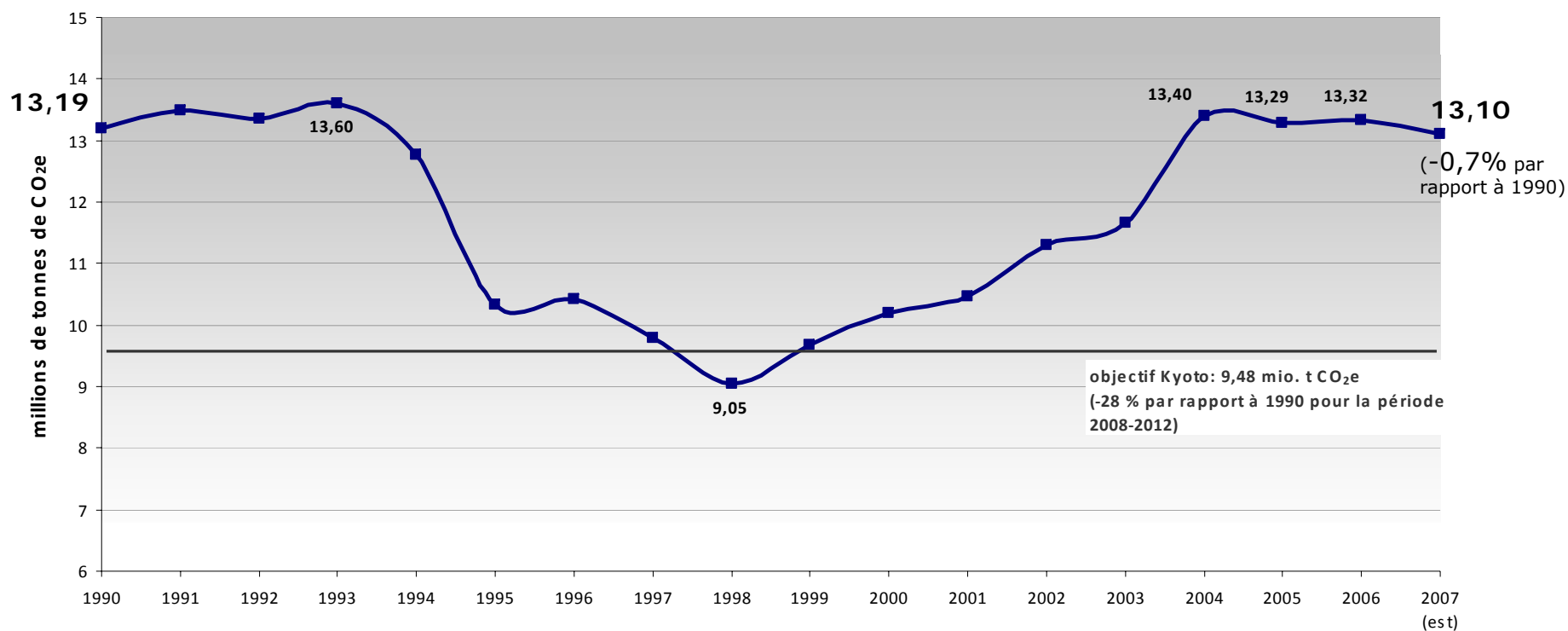
1. **Economies d'énergie (campagnes) et oekotopten.lu**
2. **Renforcement de la structure de conseil en énergie** (2004 : 250.000 €, 2009 : 1.300.000 €)
3. **Priorité absolue pour les transports en commun** (investissement record 2009 : 450 mio. €)
4. **Aides financières pour voitures économes en carburant, réforme taxe voitures selon critères environnementaux, Kyoto-cent**
5. **Promotion de l'électricité verte**
6. **Nouvelle législation en matière de performance énergétique des maisons d'habitation, assainissement bâtiments publics**
7. **Nouveau régime d'aides pour les économies d'énergie et l'utilisation des énergies renouvelables dans le domaine du logement; aides financières pour appareils électroménagers réfrigérants A++**
8. **Taux de TVA réduits pour produits économes en énergie** (chaleur réseau de chauffage et bois destinés au chauffage → 6%)
9. **2^{ème} plan national d'allocation de quotas d'émission de GES : la responsabilité de l'industrie** (PNAQ I : 3,23 mio. t; PNAQ II : 2,48 mio. t)
10. **Recours aux mécanismes flexibles**



MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT

Pour une nouvelle qualité de vie

Evolution des émissions de gaz à effet de serre (1990-2007)



La méthodologie GIEC (d'application sous le Protocole de Kyoto)

- inclut les émissions en provenance des carburants routiers exportés, vendus au Luxembourg mais non consommés par la flotte nationale
- exclut les émissions résultant de l'électricité importée (consommée au Luxembourg mais non produite au Luxembourg)

Emissions du parc automobile national – évolutions récentes

- **Tendance généralisée claire envers les voitures à plus faibles émissions de CO₂**

Voitures nouvellement immatriculées en 2008 avec des émissions

≤ 120 g/km : +59% par rapport à 2006

≤ 140 g/km : +34% par rapport à 2006

> 200 g/km : -29% par rapport à 2006

> 240 g/km : -30% par rapport à 2006

(à des émissions de CO₂ de 120 g/km correspond une consommation de carburant de 5 litres d'essence / 100 km, resp. 4,5 litres de diesel / 100 km)



MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT

Pour une nouvelle qualité de vie



Dépenses pour économies d'énergie / énergies renouvelables

■ Mesures nationales

subsidés particuliers, subsidés communes, primes pour électricité RES, subsidés voitures et camions / bus, campagnes de sensibilisation

→ montant total dépenses : 135 millions € (2004-nov.2008)

→ prévision 2009-2010 : 50 millions € subsidés particuliers et primes RES, 20 millions € subsidés voitures, camions et appareils réfrigérants, 30 millions € assainissement bâtiments publics

■ Participation à des projets externes

→ engagements actuels dans fonds carbone et projets MDP: 81,5 mio.€

→ dépenses 2005 – nov.2008 : 10 millions €



MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT

Pour une nouvelle qualité de vie

Directive EU ETS : industrie et production d'électricité

- **Approche communautaire remplaçant plans nationaux d'allocation**
 - réduction de 21% en 2020 par rapport à 2005
 - à partir de 2013 : réduction annuelle linéaire de 1,74% par rapport à l'allocation annuelle moyenne de la période 2008-2012 (PNAQ II)
- **Principe de l'allocation = ventes aux enchères**
 - enchères organisées au niveau national selon règles communautaires
 - répartition des recettes des enchères:
 - 88% réparties entre EM selon parts nationales secteur EU ETS en 2005 ou moyenne 2005/2007
 - 10% redistribués à des EM avec PIB/hab. faible et à des EM devant supporter un coût particulièrement élevé du paquet (dont LU)
→ mécanisme de solidarité
 - 2% redistribués à des EM dont émissions ont baissé d'au moins 20% par rapport à 1990
 - au cas où la vente aux enchères n'est pas appliquée, l'allocation se fait sur base de référentiels (benchmarks) par secteur / sous-secteur



MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT

Pour une nouvelle qualité de vie

Directive EU ETS : industrie et production d'électricité (2)

■ Secteur production d'électricité

- vente aux enchères 100% dès 2013
- quelques dérogations limitées dans le temps (nouveaux EM) : minimum 30% ventes aux enchères en 2013 pour atteindre 100% en 2020

■ Secteurs industriels non exposés aux risques de « fuites de carbone »

- ventes aux enchères (introduction progressive)
 - 20% en 2013 (allocation gratuite (benchmarks) 80%)
 - 70% en 2020
 - 100% en 2027

■ Secteurs industriels exposés aux risques de « fuites de carbone »

- allocation gratuite 100% sur base de benchmarks meilleures technologies dispon.
- critères pour définition risques de fuites de carbone inscrits dans la directive :
 - coût supplémentaires directs et indirects engendrés
 - « non-EU trade intensity »

secteurs affectés déterminés par Cion fin 09 sur base de ces critères; réexamen mi-2010 en fonction de l'accord internat'l



MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT

Pour une nouvelle qualité de vie



Conférence de presse – 15 décembre 2008

- **Résultats de la 14^e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques, Poznan, 1-12 décembre 2008**



MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT

Pour une nouvelle qualité de vie

Conférence climat - Poznan

- **Progrès réalisés sur un nombre de points techniques**
 - conférence « intermédiaire », peu de résultats spectaculaires
- **Affirmation que le contexte économique très difficile doit être le moment pour miser plus que jamais sur les efforts en matière de protection de l'environnement et de lutte contre le changement climatique**
- Soutien de plus en plus large que la « **vision partagée** » sous-jacente au futur accord doit être guidée par le respect du scénario 2°C (augmentation maximale de la température par rapport aux niveaux préindustriels)
 - fourchette de réduction de 25-40% par rapport à 1990 pour pays développés, appelés à faire connaître leurs futurs engagements d'ici mars
- **Opérationnalisation du fonds pour l'adaptation**
 - mise à disposition de moyens financiers pour des projets concrets d'adaptation dans les pays en voie de développement
 - alimentation du fonds par un prélèvement obligatoire (2%) sur les projets de mise en œuvre conjointe (MDP / « CDM »)
 - échec des négociations conc. extension des prélèvements (« share of proceeds ») aux projets MOC/JI et au ETS



MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT

Pour une nouvelle qualité de vie

Conférence climat – Poznan (2)

■ Application de la « feuille de route de Bali »

→ accord sur programmes de travail pour 2009

→ passage des discussions aux négociations : textes de négociation précis disponibles pour les sessions de mars et de juin, en vue de Copenhague

principales composantes de l'accord de Copenhague :

- réduction des émissions

 - architecture Kyoto avec objectifs contraignants pour pays industrialisés ;

 - mécanismes flexibles ;

 - mais aussi contributions des économies émergentes

- adaptation → solidarité aux pays les plus exposés

- outils : transfert de technologie

 - investissements et flux financiers nécessaires



MINISTÈRE
DE L'ENVIRONNEMENT

Pour une nouvelle qualité de vie